

# Avis public

## Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,  
secrétaire trésorière adjointe de la susdite municipalité, **QUE :**

### Avis de promulgation RÈGLEMENT 253-46

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance régulière du 9 septembre 2019, a adopté le règlement 253-46

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS AFIN DE CRÉER LA ZONE 67-I À MÊME LA ZONE 39-RF**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 10 SEPTEMBRE 2019**



Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

